Pour une Fédération Nationale des Œuvres laïques

Est-il nécessaire de réunir en un seul faisceau d'Unité laïque nationale tous les groupements qui contribuent à soutenir et à développer l'œuvre d'enseignement et de libération des consciences de la République ?

Poser la question aux laïques du Nord, qui ont donné tant de preuves d'activité, s'est résoudre nécessairement le problème par l'affirmative.

On se souvient du magnifique Congrès de Roubaix, où Georges Sellier, président de l'Union des Amicales du Nord, a reçu Herriot, du récent Congrès de Lille, si éclatant. C'est du Nord encore que partiront tous les encouragements à l'œuvre d'unité laïque si bien exposée à St-Etienne par M. Brenier, sénateur au récent Congrès national des Œuvres laïques.

On lira avec profit les lignes que vient de consacrer à cette importante manifestation notre excellent confrère « La Tribune Républicaine », de Saint-Etienne :

Le Congrès national des Œuvres laïques scolaires et post-scolaires tenu à Saint-Etienne les 11 et 12 avril 1925, préparé et organisé par la Fédération de la Loire, a obtenu des résultats d'une importance capitale pour la défense et l'avenir de la laïcité en France.

Dès le début du Congrès, la Commission chargée de l'élaboration des statuts d'une Fédération nationale des œuvres laïques, adopta deux grands principes qui devaient servir de base et de directives à la discussion :

1° Réalisation de l'Unité laïque nationale par le rapprochement en une seule Fédération de tous les groupements existants ;

2° Constitution d'une Fédération nationale avec des statuts prévoyant un recrutement à forme fédérative et une administration essentiellement démocratique.

Deux projets de statuts avaient été préalablement soumis aux congressistes : l'un, émanant de la Fédération de la Loire et ayant pour objet la creation d'un grand organisme national fédéral, nouveau et indépendant des autres fédérations ou groupements actuellement existants ; — l'autre, présenté par M. Brenier, sénateur de l'Isère, visant à la refonte des statuts de la Ligue de l'Enseignement, dans le sens indiqué par les promoteurs du mouvement, de façon à faire de la vieille Ligue de Jean Macé le centre de la nouvelle Fédération.

La Fédération de la Loire, soucieuse d'aboutir rapidement et complètement à la réalisation de l'Unité, se rallia au projet de M. Brenier qui, légèrement amendé, fut finalement adopté après deux journées de chaude discussion : l'Unité laïque était donc en bonne voie !

En outre, les délégués adoptèrent des conclusions qui fixaient les directives à suivre pour faciliter l'exécution des décisions prises :

1° Nomination d'une Commission comprenant deux ou trois délégués de chaque Fédération départementale ;

2° Délégation de cette Commission au prochain Congrès de la Ligue d'enseignement, à Strasbourg, avec mandat de soutenir le projet de statuts adopté par le Congrès et, au besoin, de transiger sur les points dont l'adoption ne peut porter atteinte aux principes généraux adoptés par le Congrès ;

3° Mission, en cas d'échec avec la Ligue de l'Enseignement, et en accord avec les fédérations départementales du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, des Bouches-du-Rhône et de la Loire, d'organiser une nouveau Congrès à Lyon, et avant le 1er novembre 1925, pour la constitution définitive d'une Fédération nationale sur les bases des statuts adoptés par le Congrès.

Il est bon dedire que la Fédération nationale des Patronages laïques était représentée à Saint-Etienne par M. Grandigneux, dont les interventions remarquées font espérer que les organisations de ce groupement prendront leur place dans l'unité.

Les résultats du Congrès de Saint-Etienne apparaissent ainsi avec une importance telle que tous les laïques s'en réjouiront. Ils ont été acquis grâce au désir d'unité qui animait tous les congressistes et qui fut si ardemment et si éloquemment magnifié par le sénateur Brenier dans son discours de la *séance solennelle* : ils sont dûs aussi à l'action méthodique et persévérante de la Fédération de la Loire.

La parole est maintenant à la Ligue française de l'Enseignement. Le Congrès lui a fait confiance : il lui appartient, sous l'action énergique de son président, M. François-Albert, de dire à son prochain Congrès si elle veut répondre à l'appel unanime de toutes les personnalités, de toutes les sociétés, de toutes les fédérations départementales réunies à Saint-Etienne.

Si telle est sa volonté, avant un an, la Ligue aura fédéré les 20.000 sociétés et les 2 millions de militants laïques qu'elles représentent et qui, groupés sous le haut patronage moral de Jean Macé, son immortel fondateur, continueront l'ardente et méthodique propagande pour la laïcité contre tous ses détracteurs.

Un Congrès de l'Epicerie à Lille

Un Congrès de l'Epicerie s'est ouvert vendredi en la salle du Conservatoire de Lille, sous la présidence de M. Gaillard, président de la Fédération des syndicats de l'épicerie.

Parmi les personnes présentes, signalons MM. F. Leroy, secrétaire général de la Préfecture ; Louis Masson et A. Taffin, adjoints au Maire de Lille ; Georges Collas, président du syndicat de l'épicerie en détail du Nord de la France ; Heimer, de Paris et trésorier de la Fédération ; Laigman, Bamberger, de Versailles, Rembaud, de Lyon ; Minard, Hennebelle, Decorte, Machut, de Lille. Le président de la Chambre de commerce de Lille était excusé.

De nombreux délégués venus de tous les points de la France, ainsi que plusieurs représentants des organisations corporatives de pays étrangers voisins : Angleterre, Belgique, Suisse, Italie.

M. G. Collas salua d'abord les représentants de la Préfecture et de la Mairie, après quoi M. F. Leroy dit la sollicitude des Pouvoirs publics pour les organisations corporatives, faites pour combattre la vie chère. Il félicita notamment M. G. Collas d'avoir aidé à l'organisation des rayons de « Vie moins chère ».

M. Gaillard salua ensuite les assistants, puis, MM. Gille, délégué anglais ; Kramer, délégué suisse ; Dubois, délégué belge ; Gay, délégué italien, apportèrent le salut des amis étrangers.

LES SEANCES DE TRAVAIL

La séance de travail du matin commença immédiatement après la séance d'ouverture.

Un vote favorable est émis en faveur de l'amendement Lesache et Gadaud concernant le projet d'impôt cédulaire sur les bénéfices commerciaux. Cet amendement permet, jusqu'à un maximum de 12.000 francs de bénéfices, de n'être taxé qu'au regard de l'impôt sur les traitements et salaires.

Un autre vœu appuyant la proposition Houmyre est adopté. Il a pour but de faire nommer des commerçants et des artisans dans la Commission chargée d'élaborer les coefficients applicables au chiffre d'affaires. Cette Commission siège au ministère.

— L'après-midi, on se chamaille quelque peu entre grossistes et détaillants, à propos de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Finalement, on tombe d'accord pour voter un vœu préconisant le remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe à la base de la production.

Un autre vœu demandant la suppression des coopératives d'usines montées par les patrons est également adopté.

LA RECEPTION A LA MAIRIE

Après une visite au Théâtre-Opéra de Lille, eût lieu une réception à l'Hôtel de Ville.

Les congressistes furent reçus par Creton, adjoint au Maire, entouré de MM. Favières, adjoint ; Doyennette, Meyer, Debadts, Malaquin, Ollivier, Peeters, conseillers municipaux.

M. G. COLLAS présenta les congressistes et remercia de la façon très cordiale dont les petits commerçants furent toujours reçus à Lille par la Municipalité depuis plusieurs années.

M. GAILLARD fit valoir que ce Congrès groupait 96 syndicats de petits commerçants désireux de travailler à l'abaissement du coût de la vie. « Les petits commerçants — déclare l'orateur, — sont les meilleurs amis des ouvriers. »

CRETON, ayant excusé Salengro, Maire de Lille, absent, salua les congressistes au nom de la ville, et les remercia d'avoir choisi notre cité pour tenir leurs assises.

L'adjoint fit ensuite l'éloge de M. G. Collas qui, dans ses initiatives, sait toujours tenir compte de l'intérêt des consommateurs.

« La liberté du commerce et le libre jeu de la concurrence sont de bonnes choses, déclare encore Creton. Par contre, nous devons nous élever contre la spéculation illicite à laquelle se livrent *certains gros spéculateurs de profession. Ces* gens-là sont une plaie sociale. »

En terminant, Creton formule le vœu de voir se réaliser un jour la suppression des intermédiaires inutiles. Inutile de dire que parmi ceux-ci ne figurent pas les petits commerçants.

A dix-huit heures trente la réception se terminait par les vins d'honneur.

A la Cour d'Appel de Douai

ÉPILOGUE D'UN ACCIDENT MORTEL A TOURCOING

M. Bessème circulait en auto au Blanc-Seau à Tourcoing, lorsqu'il renversa et tua Mme Lemahieu, âgée de 36 ans.

Grâce à l'amnistie, le chauffeur échappa à la responsabilité pénale de cet accident, mais il fut condamné par le tribunal correctionnel de Lille à payer 3.000 francs de dommages-intérêts au fils de la victime.

M. Bessème, ou plutôt sa Compagnie d'assurances, fit appel du jugement et l'affaire est revenue devant la Cour hier vendredi.

Me Godin, défenseur du chauffeur, s'efforce de démontrer que, par suite de la surdité probable de Mme Lemahieu, les responsabilités étaient partagées. Il estime que l'indemnité mise à la charge de son client est exagérée.

Me Phalempin, représentant la partie civile, s'appuie sur les dépositions des témoins pour établir que la route était droite, la visibilité parfaite et que le conducteur d'auto devait diminuer sa vitesse en voyant une dame âgée traverser la chaussée.

« Au prix actuel de la vie, tuer une vieille femme pour huit mille francs, c'est pour rien ! » conclut l'avocat.

C'est aussi l'avis de la Cour, qui, dans un arrêt motivé, confirme la décision des premiers juges.

L'INSTALLATION DU NOUVEAU PROCUREUR GÉNÉRAL

Hier vendredi, à 13 heures, en la salle du Parlement de Flandre, au Palais de Justice, et devant toutes les chambres réunies, M. Beylot, procureur général, a prêté serment et a été installé.

L'audience solennelle était présidée par M. le premier président Reiter, aucun discours n'a été prononcé.

Le général Gouraud dans notre région

Le général Gouraud et le général Lacapelle à leur arrivée au quartier de Caux, à Douai

L'Inauguration du pavillon de Roubaix-Tourcoing à l'Exposition des Arts décoratifs

Hier, à 11 h. 30, eut lieu à Paris, l'inauguration du Pavillon de Roubaix-Tourcoing, à l'exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes sous la présidence de M. Chaumet, ministre du Commerce et de l'Industrie, accompagné de M. Jammy Schmidt, sous-secrétaire d'Etat aux Régions Libérées, de M. Fernand David, commissaire général de l'exposition.

Ils furent reçus par MM. Basson, président de l'Union des fabricants de tissus pour l'ameublement du Nord de la France ; Lorthiois, président de l'Union des fabricants de tapis de France entourés de MM. E. Parmentier, L. Jung, Leborgne, L. Laine, Paul Vandier, Jules Watel, J. Flipo, Robert Moulin, etc...

Nous signalons également la présence de MM. Dron, sénateur-maire de Tourcoing ; Daniel-Vincent, Léon Escoffier, Nicolle, Delesalle, des Rotours, députés du Nord ; nos confrères : Mme Reboux et M. Langlais : M. Cringle, représentant le « Réveil du Nord » et l'« Egalité » de Roubaix-Tourcoing.

M. Lorthiois remercie M. Chaumet d'avoir bien voulu assister à l'inauguration du pavillon. Il montre l'effort accompli par les régions dévastées du Nord pour la reconstitution au point de vue industriel et artistique. Il montre qu'au point de vue « art ameublement » les artistes du Nord se sont inspirés des idées modernes, de façon à bien montrer que cette région est toujours l'avant garde du progrès et il prie M. Fernand David, commissaire général de l'exposition, de bien vouloir déclarer ouverte l'exposition.

M. Fernand David et M. Chaumet félicitent les maîtres-tapissiers de Roubaix-Tourcoing de leur belle manifestation artistique et déclarent l'exposition ouverte.

Une visite à lieu. Chacun s'extasie sur les modèles exposés. Nous nous promettons d'y revenir beaucoup plus longuement au cours de notre visite à travers l'exposition.

Notons en passant les belles expositions de MM. E. Parmentier, L. Jung, Flipo, Lorthiois, Moulin, etc...

Le déjeuner

A 1 heure, au restaurant « Le Doyen » a lieu un déjeuner réunissant les personnalités citées ci-dessus, auxquelles s'étaient joints MM. Morain, préfet de police ; Nicole, secrétaire général de l'exposition ; P. Carnot, président de l'Union centrale des Arts décoratifs ; Martin, directeur du Crédit National, etc...

Nous félicitons M. Jung pour l'organisation du déjeuner qui fut digne de la réputation de bon accueil de Roubaix-Tourcoing.

Au dessert, M. Basson, adresse à chaque invité, des remerciements.

M. Georges Motte, président de la Chambre de Commerce de Roubaix, au nom de cette Chambre et de celle de Tourcoing, remercie le ministre de sa présence.

M. Daniel-Vincent, au nom des parlementaires du Nord rend hommage à l'activité et à l'audace des industriels du Nord et, s'adressant à M. Jammy Schmidt, il rappelle les *efforts de la Reconstitution du Nord des industriels et ceux de leurs collaborateurs ouvriers, car c'est grâce à cette collaboration* que l'on doit la magnifique exposition qui a été inaugurée tout à l'heure.

Il boit aux industriels et à leurs ouvriers.

M. Wibaux salue au nom des exposants.

M. Jammy Schmidt, assure les sinistrés du Nord de toute sa sympathie. Il promet que les réparations seront effectuées.

M. Chaumet fait appel à la collaboration des industriels en général pour le développement de l'industrie française et de l'expansion commerciale à l'étranger.

Il félicite les industriels de Roubaix-Tourcoing de leurs efforts pour le bon renom français et les assure de toute sa sympathie.

Après une allocution de Mme Reboux, remerciant aimablement les industriels de leur réception, celle-ci a pris fin dans un atmosphère de cordialité régionale.

T. S. F. Tout le matériel pour la T. S. F. Postes complets, Casques, Lampes, etc. Nouveau C 119 bis à 4 lampes en pièces détachées 290 fr. Catalogue illustré franco, 0 fr. 50. A. MARCHANDIER 11, rue Saint-Pierre-Saint-Paul, Lille. 10719

PAS D'AMNISTIE POUR MM. CACHIN ET VAILLANT-COUTURIER

Paris, 29 — La Chambre des appels correctionnels ayant à statuer sur le cas de MM. Cachin, Vaillant-Couturier, députés, et Péri, des Jeunesses Communistes, qui avaient été condamnés à quatre mois de prison et 2.000 francs d'amende, pour provocation de militaires à la désobéissance, dans une but de propagande anarchiste, avait décidé contrairement aux conclusions du ministère public, que l'amnistie ne leur était pas applicable.

L'arrêt de la Chambre des appels correctionnels fut déféré à la Cour de cassation par le procureur général ; mais la Chambre criminelle, adoptant la jurisprudence de la Chambre des appels correctionnels a rejeté hier le pourvoi du parquet.

Le procès de MM. Cachin, Vaillant-Couturier et Péri, reviendra donc prochainement devant la Cour d'appel pour qu'il soit statué au fond.

Le vote du budget au Sénat

Paris 29. — Le Sénat a continué la discussion et le vote du budget.

L'article 1er est adopté. Cet article proroge les majorations de 10 francs des allocations mensuelles aux bénéficiaires des lois sur l'assistance aux vieillards et sur l'assistance aux familles nombreuses.

Un article additionnel de M. Saint Maur portant *les allocations prévues pour les familles* nombreuses de 90 à 120 fr. est adopté.

Sur l'article 140, de la commission (35 de la Chambre), M. PASQUAL, sénateur du Nord, demande que soit repris au premier paragraphe, le texte de la Chambre qu'a modifié la Commission. Il s'agit de l'indemnité compensatrice accordée aux invalides anciens prisonniers de guerre.

M. Henry Bérenger s'oppose à l'amendement qui est rejeté.

Après le vote de quelques articles, la séance est levée.

Séance samedi matin à 9 heures.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 29 — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, au Ministère de la guerre, sous la présidence de M. Paul Painlevé.

M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a exposé aux membres du Gouvernement la situation extérieure, notamment en ce qui concerne le Maroc. Il a mis ensuite ses collègues au courant des conversations diplomatiques qui se poursuivent entre alliés au sujet du pacte de garantie et de la question du désarmement.

Le Conseil a enfin examiné la situation politique créée par le débat en cours.

Le contrôle parlementaire au Maroc

Paris, 29. — La Commission de l'armée s'est réunie pour délibérer sur la motion de Renaudel, tendant à l'envoi d'une mission de contrôle parlementaire au Maroc.

M. Michel Missoffe a déposé une motion préjudicielle, demandant l'audition préalable du ministre de la guerre. Cette motion a été repoussée.

Un échange d'observations a suivi, et il a été spécifié que la mission de contrôle ne pourrait en aucun cas s'immiscer dans les opérations militaires, et que ses pouvoirs seraient arrêtés et délimités, d'accord avec le ministre de la guerre, qui sera entendu à ce propos demain, par la Commission.

Ajoutons que le voyage de la mission de contrôle aura lieu probablement en avion.

LE RENOUVELLEMENT DES BONS A COURT TERME

Paris, 29 — Le groupe de l'Union Républicaine du Sénat réuni sous la présidence de M. Chéron, a pris une délibération disant qu'il y a lieu de représenter à tous les Français porteurs de bons que le devoir patriotique le plus élémentaire en même temps que leur intérêt bien entendu est de s'en laisser accomplir le renouvellement.

A LA MÉMOIRE DES HÉROS FRANÇAIS ET ESPAGNOLS

Paris, 29. — M. de Peretti de la Rocca, ambassadeur de France à Madrid, se rendra dimanche à Barcelone pour assister à l'inauguration du monument consacré aux morts français et espagnols de la grande guerre.

On pense que le roi Alphonse, entouré des membres du Directoire, assistera à la cérémonie.

UN BAMBIN TOMBA DU « DIJONNAIS »

Reims, 29. — Cette nuit entre les gares d'Amifontaine et de Guignicourt-sur-Aisne, un bébé de trois ans, Gabrielle Allard, qui se trouvait dans l'express Lille-Dijon avec sa mère et son grand-père, bâtelier à Tronville (Meuse), venant de Béthune et se rendant à Bar-le-Duc, est tombé d'une voiture de troisième classe. Le train stoppa aussitôt. On recueillit l'enfant qui courait de toutes ses forces le long de la voie, le visage en sang et souffrant de nombreuses contusions.

A l'arrivée de l'express à Reims, le petit blessé fut transporté à l'hôpital. On ne croit pas sa vie en danger.

UN RAT DÉVORAIT LA MAIN D'UN BÉBÉ

Amiens, 29. — L'enfant âgé de huit mois des époux Pruvost a été attaqué pendant le sommeil de ses parents, par un gros rat. Lorsque la mère est accourue aux cris du bébé, le rongeur a pris la fuite, mais l'enfant avait la main partiellement dévorée et portait une morsure au visage.

UN OBUS A TUÉ TROIS OUVRIERS PRÈS DE LAON

Laon, 29. — L'autre après-midi, près du pont de Coursou, commune de Leuilly-sous-Coucy, Eugène Levesque et les frères Vatin étaient occupés à des travaux de récupération d'obus.

Jules Vatin trouva un engin qu'il tenta de vider, mais une explosion se produisit.

Eugène Levesque et Paul Vatin furent tués net ; Jules Vatin succomba en arrivant à l'hôpital, où il avait été transporté.

Une crise ministérielle sans précédent en Belgique

UNE SOLUTION NE PEUT ÊTRE TROUVÉE ET L'ON ENVISAGERAIT LA DISSOLUTION DU PARLEMENT

Bruxelles, 29. — Pas plus que MM. Vandervelde, de Brocqueville et Van de Vyvère, M. Max n'a réussi à constituer un ministère. Il vient d'être forcé de constater son échec.

M. Max a toujours été convaincu que la solution de la crise ne pouvait être recherchée même à titre transitoire, qu'en ayant égard à la force numérique des diverses fractions parlementaires. Il s'était assuré déjà tous les concours nécessaires, mais au dernier moment il a estimé ne pouvoir associer à un échec devenu certain les hautes personnalités qui avaient accepté de former son équipe ministérielle et il a renoncé.

On se demande comment va se dénouer cette crise, sans aucun précédent dans l'histoire de la Belgique. Il est vaguement question d'une dernière tentative pour la formation d'un ministère composé de personnalités catholiques, démocratiques et socialistes. Il est même question de M. Van de Vyvère pour constituer pareil ministère. En cas d'échec, une nouvelle consultation nationale deviendrait nécessaire. Nous croyons savoir qu'on envisage dès à présent, en haut lieu, l'éventualité d'une dissolution des Chambres.

ROUBAIX

BUREAUX : 20, Grande Place, Téléph. 9-51
DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

UN CIGARE EXPLOSIF

Les cigarettes, si nous en croyons ce qui en est dit, exploseraient parfois. Mais, jusqu'à ce jour, les cigares n'avaient pas manifesté d'ardeur agressive. Les voilà qui, eux aussi, se mettent à fuser. M. Verbecke Alb., 35 ans, entrepreneur de plafonnage, boulevard d'Armentières, 40, a signalé qu'en fumant un cigare, il a été brûlé à la main. Le papier à lettre sur lequel il écrivait et son pantalon eurent également à souffrir de cette manifestation révolutionnaire. Procès-verbal a été dressé, la boîte et le cigare auteur de ces méfaits ont été saisis.

UNE FILLETTE BLESSÉE

Jeudi matin, vers 10 heures 30, une fillette Simone François, âgée de 10 ans, demeurant rue Notre-Dame-des-Victoires, cour Dewas, 4, a été renversée dans cette même rue par un jeune collégien, Lepoutre Paul, 12, place Chevreuil. L'enfant a reçu les soins de M. le docteur Richard, qui a constaté des contusions multiples, mais ne peut se déclarer avant quelques jours au sujet des troubles nerveux qui pourraient apparaître à la suite de cet accident.

FRUGO LEBOSSÉ. — Cette semaine dans toutes ses succursales, GRANDES VENTES RECLAME 10.220

LE BOUILLANT MARCHAND DE GLACES

Depuis plusieurs jours, M. Vermeulen Edmond, marchand de crème glacée, demeurant à Wattrelos, venait s'installer avec sa voiture et sans autorisation, rue d'Alger, où il contrariait les affaires d'un autre marchand de glace, autorisé.

Deux contraventions furent rédigées contre Vannulen, qui méprisa l'ordre des agents lui enjoignant de quitter cet emplacement.

Or, hier, vers midi, les agents du 5e arrondissement furent informés qu'une discussion violente s'était élevée entre les deux marchands de glace. Ils accoururent et invitèrent Vannulen à venir au poste régler cette question de stationnement.

Pour toute réponse, Vannulen insulta les agents et descendit de sa voiture, brandissant une planche pour les en frapper. Le père de Vannulen s'interposa, mais ne put empêcher son fils de frapper les gardiens de la Paix à coups de tête et de poing.

Ayant ensuite réussi à se dégager, avec l'aide de sa femme, accourue à la rescousse, il sauta dans sa voiture et se sauva vers Wattrelos.

Une enquête a été ouverte. Vannulen sera poursuivi pour outrage et rébellion aux agents.

LA BOUE EN FAMILLE

A la suite d'une discussion où les injures n'apaisèrent pas les colères, un combat en règle se déroula entre les nommés : Wallaeys Hortense, femme Desbonnet, née Marie Buisine ; Wallaeys François, 132, rue des Fossés ; Wallaeys Jean, rue et cité d'Estaing ; Charlotte Mathile, femme Wallaeys rue et cité d'Estaing ; Wallaeys Gustave, 32, rue Saint-André.

Après que les coups se furent multipliés, tout rentra dans l'ordre, sur une contravention rédigée pour coups réciproques.

Avis aux personnes économes

MARDI 2 JUIN 1925
Aux Nos 16 et 17, Rue de Béthune, à LILLE
Grande mise en vente de Tissus et Soieries
Avec 50 % de RABAIS

UN VIEILLARD MALADE

M. Franchomme Louis, 82 ans, pensionnaire de l'Hospice Blanchemaille, exécutant une sortie en ville, quand soudain, pris de malaise, il s'affaissa, vers 14 h. 30, sur la voie publique.

Un passant charitable, M. Carissimo, 38, rue de la Gare, vint à son aide, le réconforta et le reconduisit à l'Hospice.

AUTOMOBILISTES TROP PRESSÉS

M. Midavaine Rodolphe, 47 ans, chauffeur d'auto, demeurant à Tourcoing, rue du Halot, 24, pilotant l'automobile 6872 D-3, ayant doublé un tramway à l'arrêt, rue de la Gare, a fait l'objet d'une contravention. Le même traitement pour le même motif a été appliqué à M. Piétravens, demeurant à Herseaux, ayant doublé le car B à l'arrêt, rue Pauvrée.

GRANDE BRADERIE de la RUE DE LENS

Voici le programme des fêtes organisées à l'occasion de la Braderie du lundi de la Pentecôte :

A 8 heures. — Ouverture de la Braderie en fanfare.

A 9 heures. — Grand jeu de dé chez Cnockaert, Decourcelles, Dorchies, Vlaeminck, Dubus.

A 1 heure. — Chez Cnockaert, 1, rue de Leuze, tirage des primes offertes aux marchands de place, qui se sont fait inscrire, 72, rue de Leuze, chez Dubus.

A 2 heures 30. — Grande course à la Brouette. Nombreux prix.

Pour tous renseignements, s'adresser chez Vlaeminck, 34, rue de Leuze.

FETES DE L'EPEULE

Entre toutes les Sociétés qui ont donné leur adhésion, nous soulignons principalement l'adhésion de la Société de gymnastique et d'armes « Union Française » (professeur, M. Guillaume Walrawens), qui donnera 4 grands assauts exécutés par plus de 40 fillettes, ainsi que des assauts d'escrime entre MM. Guillaume Walrawens, professeur, Marcel Forget, secrétaire, Charles Potteau, prévot. Edouard Renier, prévot, ainsi que l'admission de la Société artistique tant renommée « Les Bêneches de Roubaix » avec son nouveau costume ; le Club des Sports réunis de chez M. Perisse et quelques exhibitions de boxe, sous la direction de M. Vandoolaghe, professeur.

Bâton Cadum pour la Barbe 1 fr.

SPORT OUVRIER ROUBAISIEN

La Commission du S. O. R. prie les parents et amis accompagnant les gymnastes au concours de Braine le Comte d'être présents au local, Foyer d'Education populaire, 178, rue Jules Guesde à 2 h. 45. Départ à 3 heures, pour prendre le tram spécial à la Grand'Place à 3 heures 30.

Pour la Commission : LECLERCQ.

SOCIETE DE PECHE « L'ETOILE »

Le grand concours international organisé par la Société « L'Etoile » pour le dimanche 31 mai, s'annonce on ne peut mieux. Aux importants prix en espèces qui sont annoncés, de nombreux et magnifiques prix en nature sont venus s'ajouter et en dernière heure, par l'intermédiaire du syndicat des pêcheurs, un généreux donateur a offert 4 prix de 25 francs pour la catégorie des pêcheurs de la région ; avec le prix du syndicat, cela fait donc 5 primes le 25 francs qui seront attribuées aux premiers classés sur la présentation de leur carte de 1925. — Le secrétaire, J. BESSEBIERE.

COMMERCANTS désirant faire de la réclame, peuvent disposer de panneaux réclame sur kiosques à journaux, ROUBAIX. S'adresser au dépôt de l'« Egalité », 78, Grand'Rue, ROUBAIX. 20.679

AVIS ET CONVOCATIONS

AMICALE DES ARTS. — Aujourd'hui, à 19 h. 30, café Farvacque, réunion importante du comité-directeur et des délégués de section. Fêtes d'été : Excursion aux Arts décoratifs ; Circuit Franco-Belge.

LES JOYEUX CYCLISTES. — Dimanche, sortie sur le Mont de l'Enclus. Départ à 7 heures précises par Espierre.

Lundi, à 8 h. 45, en tenue d'été pour assister à l'obit de M. Debril et se rendre au cimetière pour y déposer une plaque au nom des sociétés cyclistes.

LES AMIS DE LA PEDALE. — Lundi 1er juin, réunion à 8 heures, au local, en tenue, à pied, pour participation à une cérémonie et déposer une plaque de reconnaissance au cimetière. Présence indispensable. Le départ se fera à 8 h. 45.

— Trompettes, samedi 30 mai, à 8 heures précises répétition au local, 112, rue d'Alger. Présentation du chef, Coddens M.

AMICALE BREZIN. — Les amicalistes sont informés que par suite des fêtes de la Pentecôte, le stand de tir sera fermé dimanche et lundi prochains. Un concours de tir en deux catégories aura lieu pendant les dimanches de juin avec de nombreux prix.

CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNE. — Dimanche, à 10 heures très précises, répétition générale à l'école. Présence indispensable. Instructions pour la fête du 7 juin. Les membres possesseurs de carnets de membres honoraires sont priés de les apporter pour renseignements.

AMICAL DELEZENNE (Tirs). — De 10 heures à midi, entraînement général sous la direction de M. Boissiers Alphonse.

PHILHARMONIQUE DU JEAN GHISLAIN. — Ce soir samedi 30 mai à 20 h. 30 précises, répétition.

CECILIA ROUBAISIENNE. — Ce soir, à 20 h. répétition générale.

A L'OPTOMETRE
Maison recommandée par MM. les Dr Oculistes
ATELIER ELECTRIQUE MODERNE
permettant l'exécution rapide des ordonnances et des réparations

JOSÉ-FRIBOURG, Opticien-Spécialiste
ROUBAIX — Grande-Rue, 18 bis — ROUBAIX
LUNETTERIE — OPTIQUE GÉNÉRALE
Tous les verres, tous les systèmes perfectionnés
Téléphone 11.62

ETAT CIVIL

Naissances. — Marie Fermont, rue Pierre-de-Roubaix, 2. — Jeanne Lemaire, rue de Commerci, 193. — René Segers, rue de Condé, 53. — Alfred Dutertre, rue de Rome, 80, cour Olivier, 5. — Romain Hutsebaut, rue des Anges, 115. — Roger Vercamer rue des Trente, 26. — Fernand Dodin, rue du Caire, 87. — Gaston Verdonck, rue de l'Alma, 192.

Publications. — Paul Joseph, négociant en tissus, boulevard de Paris, 84, et Sadie Dreyfus, s. p., à Nancy. — Albert Fourez, chef de fabrication de tissage, à Lille et Marie Coquant, s. p., à La Madeleine.

Décès. — Joseph Descamps, rue Turgot, 122, cour Cottignie, 2. — Louis Vermersch, 52 ans, rue Meyerbeer, 19. — Gaston Leclercq, 23 ans, rue de l'Alouette, cour Mulier, 2. — Mort-né, 1.

Voyage à LILLE gratuit
à tout acheteur d'un complet au Drapeau Belge, 90 rue Gambetta, Lille, qui fabrique lui-même. 10 724

FEUILLETON DU 30 MAI 1925. — N° 21

— Oui, mais dans la journée, avant la neige... je sortais pour une commission ; ils étaient sur le trottoir d'en face : c'est là où je les ai bien vus... l'un m'a semblé si grand et si maigre, l'autre si petit, si gras... que... ces messieurs me les ont rappelés.

Elle indiquai du regard les deux agents.

Ceux-ci ne répondirent pas un mot.

Ils avaient eu la même oeillade, simplement.

— Voilà, fit le juge, pour ce qui a précédé l'attentat... Ces deux hommes ne sont encore entrés ni dans le jardin, ni dans la maison ?

— Non, monsieur, pas que je sache... S'ils sont entrés, la concierge les a peut-être vus.

— La concierge a déjà été interrogée.

» Elle était partie pour aller réveillonner : elle n'a pas grand'chose à répondre.

» Mais vous, une des victimes... il n'est pas possible que vous ne puissiez nous narrer l'attaque...

— Je venais de sortir de la salle à manger, au sous-sol, à l'office, tout le monde parti, comme vous l'aura dit la concierge, pour réveillonner... A minuit, le valet de chambre et la cuisinière devaient rentrer et moi aller retrouver mon mari, dans un restaurant de l'avenue Bugeaud.

» Voilà que j'entends ma maîtresse jeter un grand cri... je monte quatre à quatre, pensant qu'elle était reprise d'une crise aiguë de rhumatisme...

» En haut de l'escalier, quelqu'un que je n'ai pas eu le temps de voir se précipite sur moi, on me bâillonne, on me renverse en arrière, on me fait respirer quelque chose qui m'étouffe... mes oreilles bourdonnent... il me semble que je meurs...

» C'est tout.

Faite d'une voix hachée, nerveuse, accompagnée de regards de peur, cette déclaration semblait bien l'expression de la vérité.

Elle fut suivie d'un silence.

La même réflexion passait évidemment par les cerveaux de ceux qui l'avaient provoquée et qui l'écoutaient.

Au lieu de s'éclaircir, le mystère s'épaississait.

Une des victimes venait de mourir sans avoir parlé.

Celle-là, attaquée la première, eût pu certainement fournir des éclaircissements.

Si la seconde s'enfermait dans cette unique version, l'enquête reculait, plutôt que d'avancer.

Et Mme Balthazar, toute pâle, toute défaite dans son lit, avec des prunelles hagardes et un tremblement fébrile, n'était certainement — pour le moment du moins — pas capable de raconter autre chose.

M. Marsollet put s'en convaincre quand il essaya de l'y forcer.

Impossible d'inventer...

Elle n'avait rien vu...

Elle ne pouvait, par conséquent, se souvenir de rien.

Etaient-ce ces deux voyous, l'Asperge et la Saucisse, remarqués la veille et l'avant-veille aux abords de l'hôtel, qui y pénétraient, qui s'y cachaient tout le monde parti, sauf elle, qui restait avec sa maîtresse, et accomplissaient leur forfait ?

Evidemment.

Le juge d'instruction lisait, dans les yeux des deux camarades, une réponse affirmative.

Ce fut à eux qu'il s'adressa en reprenant la parole.

— Vous savez que vous êtes absolument libres dans vos investigations ?

— Vous nous donnez carte blanche, monsieur le juge d'instruction ?

— Comme toujours.

— Merci.

Mais l'interrogatoire n'était pas terminé.

M. Marsollet disait à la jeune femme, dont la tête retombait sur l'oreiller et qui refermait les yeux :

— Rappelez bien vos souvenirs, madame, et racontez tout ce qui s'est passé ici durant cette journée de Noël.

Juliette leva encore les paupières.

— Tout ce qui s'est passé ici ? répéta-t-elle.

— Oui...

— Que s'est-il produit ce jour-là d'anormal... de bizarre ?

— Mais rien, monsieur... Je viens de vous le dire...

» J'ai vu ces deux voyous, je les ai entendus s'appeler.

» Sur le moment, je n'y ai même attaché aucune importance... Ce n'était pas la première fois que j'en voyais, des voyous, rôder autour de la maison.

» Ici, près du Bois de Boulogne, on est toujours exposé à être dévalisé.

— Et vous n'aviez pas peur de rester avec votre maîtresse seule, à cette heure-là ?

— Non, pas du tout. Les autres devaient aussi partir si peu de temps... les concierges du moins, qui allaient seulement prendre un verre avec les domestiques.

— Et qui sont restés avec eux jusqu'à deux heures du matin ?

— Ah !... jusqu'à deux heures du matin.

— Oui, ma chérie, fit Henri qui, jusqu'à présent, n'était pas intervenu, c'est moi, Guérand et Brisquard qui sommes entrés les premiers.

Avec Guérand et Brisquard ?

— Tu sais bien tu le rappelles... tu viens de le dire : tu devais prendre le tramway avenue de Neuilly et venir nous rejoindre, avenue Bugeaud, pour réveillonner.

Juliette passa la main sur son front.

— Oui, c'est vrai... c'est que... dans ma tête... ça me fait mal...

Le mari jeta vers le magistrat un regard qui suppliait.

Celui-ci parut le comprendre.

— Madame, reprit-il, il faut vous calmer. Nous sommes ici pour parler tranquillement et essayer de faire la lumière, je le répète. Aidez-nous de tout votre pouvoir.

— Je ne demande que cela... Soyez-en sûr, monsieur.

Nous disions donc que vous deviez aller retrouver votre mari pour réveillonner ?

— Oui, monsieur, quand les autres seraient revenus, c'est-à-dire après minuit.

Le juge se tourna vers Balthazar.

— A quelle heure, vous et vos amis, êtes-vous entrés ici, en compagnie des agents ?

— Il était bien une heure du matin.

— Et ni concierges ni domestiques n'étaient de retour ?

— Ah ! personne, monsieur le magistrat.

— Cette affirmation coïncide avec leurs propres déclarations : ils ont oublié l'heure en réveillonnant.

A cet instant, Petit-Louis et Grand-Jacquet échangèrent, en se penchant l'un sur l'autre, et sans que personne les entendît, la même phrase :

— A moins qu'ils ne l'aient fait exprès, pour laisser à des complices le temps d'opérer.

M. Marsollet